

PREFECTURE DE LA REGION MIDI-PYRENEES

ARRETE

Relatif à la délimitation du périmètre d'intervention de l'Institution Adour en tant qu'établissement public territorial de bassin

**LE PREFET DE LA REGION MIDI-PYRENEES
PREFET
COORDONNATEUR DU BASSIN ADOUR-GARONNE**

*Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite*

Vu le code de l'environnement, notamment l'article L213-10 ;

Vu le décret n° 2005-115 du 7 février 2005 portant application des articles L211-7 et L213-10 du code de l'environnement et de l'article L151-31-1 du code rural ;

Vu l'arrêté du 7 février 2005 relatif à la délimitation du périmètre d'intervention de l'établissement public territorial de bassin ;

Vu la circulaire MEDD/SDMAGE/BPIGR/CCG n° 1 du 9 janvier 2006 relative à la reconnaissance officielle des établissements publics territoriaux de bassin ;

Vu la demande de reconnaissance de son périmètre d'intervention par l'Institution Adour le 27 juillet 2006

Vu l'avis du bureau du comité de bassin du 13 novembre 2006

A l'issue de la phase de consultation des collectivités et sur proposition du Directeur Régional de l'Environnement de Midi-Pyrénées, délégué de bassin Adour-Garonne

ARRETE**Article 1 :**Délimitation du périmètre

Le périmètre d'intervention de l'Institution Adour en tant qu'établissement public territorial de bassin est constitué par le périmètre du bassin versant de l'Adour et de ses affluents.

Article 2 :Exécution et diffusion

Le Préfet de la région Aquitaine, les Préfets des départements du Gers, des Landes, des Pyrénées atlantiques et des Hautes Pyrénées et le secrétaire général pour les affaires régionales de la région Midi-Pyrénées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Midi-Pyrénées et des Préfectures des régions et des départements concernés.

à Toulouse, le

11 AVR. 2007

Le Préfet de Midi-Pyrénées,
Préfet coordonnateur du bassin Adour-Garonne



Signé :

André VIALI